



UFMICT CGT COLLECTIF IADE



SUD santé Solidaires

Compte rendu de l'Assemblée Générale des IADE d'île de France

Les 120 participants (une dizaine d'établissements étaient représentés, forte représentation des stagiaires de la Pitié) à cette AG. ont abordé plusieurs thèmes intéressant notre profession :

L'ordre infirmier :

Les participants s'accordent à dire qu'il ne répond pas aux attentes des IADE. La sous représentation des salariés, le risque d'être jugé (sanctions ordinales) par des infirmiers non spécialisés et donc incompetents en anesthésie est une régression par rapport à l'existant (commission paritaire par corps) ou encore l'illégitimité électorale due notamment à la faible participation attendue lors du vote, rends cet ordre inacceptable par notre profession.

La situation faite aux kinésithérapeutes (appel à cotisation d'un montant exorbitant, 200 euros, le mépris afficher par le futur président national (il n'y a rien à négocier, nous avons des frais, estimer vous heureux nous faisons des tarifs spéciaux pour les salariés et les menaces de sanctions pénales pour exercice illégal de la profession de kiné pour ceux qui refusent de s'inscrire à l'ordre et de payer, présage du traitement qui nous attends dans les mois à venir.

Face a cette situation il à été réaffirme par la CGT et Sud l'appel au boycott des élections ordinales.

Il a été de plus souligné que seule la mobilisation massive de la profession pouvait remettre en cause le processus de mise en place de ce « racket » institutionnel.

Reingenierie du diplôme d'IADE :

Le ministère souhaite (re)définir les compétences de notre profession, en déduire les besoins théoriques et pratiques qui les fondent et créer des modules de formation individualises pour chaque compétence ainsi définie.

L'argument avancé pour cette nouvelle façon de penser notre formation est de mettre en conformité celle-ci avec les normes européennes et dans un deuxième temps de pouvoir l'intégrer dans un cursus LMD.

L'analyse de la CGT partagée par Sud est qu'il existe un réel risque de voir certains modules de formation, extraits du champs du diplôme IADE, enseignés via des DU ou autres diplômes non nationaux permettant à des infirmiers non spécialises de pratiquer tout ou partie des actes réservés jusqu'alors à notre seule profession.

Exemple : enseignement de la compétence d'intubation à des IDE grâce à un DU.

Dans un contexte de rigueur salariale et des baisse des coûts de fonctionnement imposé par la nouvelle gouvernance, on voit tous les profits que tireraient quelques chefs de pôles plus épris de rentabilité comptable que d'assurer des soins de qualité de ces enseignements au rabais.

Sud pointe les dangers de 2 voies diplômantes et sur la nécessité de la formation théorique pour tous.

Grilles salariales :

Les nombreux stagiaires IADE présents ont soulignés l'iniquité de leur entrée dans la grille spécifique des IADE. Les organisations syndicales présentes ont rappelées que ce problème était connu qu'elles avaient

travaillées à sa résolution avec un argumentaire théorique fort développé mais que les ministères avait toujours opposées un fin de non recevoir à ces demandes puisqu'elles n'étaient pas accompagnées d'une mobilisation des personnels.

Les plus anciens ont manifestés leur mécontentement face au blocage de leur déroulement de carrière au dernier échelon et ce pour une durée de plus en plus importante compte tenu de la politique d'allongement du temps de cotisation.

L'ensemble des intervenants a conclu qu'il existait aujourd'hui une réelle possibilité de convergence des différentes revendications salariales dans notre profession.

La synthèse des revendications et analyses portées sur l'évolution de notre profession ont conduit l'AG à adopter deux axes de travail :

- **organiser dans tous les départements d'anesthésie des AG pour informer l'ensemble de la profession des enjeux que contient la mise en place de l'ordre, la réingénierie des diplômes et les salaires**
- **de travailler à la convergence de tous les paramédicaux pour se mettre en ordre de bataille et voir quelles sont les formes de luttes possibles.**

Il a été arrêté que nous devons nous revoir en AG le

JEUDI 17 Avril à 18h

Bourse du travail République Salle Jean Jaurès

L'ensemble des IADE doit faire l'effort de se rendre à cette AG qui devrait fixer les modalités des actions futures.

Plate-forme revendicative - propositions :

Ordre :

Suppression pure et simple de l'ordre infirmier. Boycott des élections, refus d'inscription, refus des cotisations obligatoires

Renforcement des pouvoirs du HCPP (haut comité des profession para-médicale)

Reingenierie du diplôme :

Obtenir l'impossibilité de saucissonnage de notre diplôme et de l'enseignement des compétences hors du champ de notre spécialité.

Maintenir la valeur de notre diplôme

Grille salariale :

Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat

Amélioration des grilles salariales pour l'entrée dans la profession IADE, la progression et fin de carrière. Reprendre la grille des psy hospitalier comme base de travail ?

Contacts CGT : Bruno Franceschi 06 11 03 62 86 ; Philippe Lamarche 06 83 11 95 52

brunofranceschi@libertysurf.fr

Contacts SUD : sud.sante@psl.aphp.fr